

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

<b>Nom du matériau</b>	<b>Phosphate monosodique, anhydre</b>
<b>Numero CAS</b>	7558-80-7
<b>EINECS</b>	231-449-2
<b>Formule moléculaire</b>	NaH <sub>2</sub> PO <sub>4</sub>
<b>Masse moléculaire</b>	119,98
<b>Description du produit</b>	Poudre blanche solide sans odeur.
<b>Synonymes</b>	Biphosphate de sodium; Phosphate de sodium, monobasique
<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	
<b>Distribué par</b>	Pestell Nutrition 141 Hamilton Rd New Hamburg ON CANADA N3A 2H1
<b>Téléphone</b>	+1 519 662-2877
<b>Email</b>	qa@pestell.com
<b>En cas d'urgence</b>	CANUTEC (613) 996-6666 (CAN) CHEMTREC (800) 424-9300 (États-Unis)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification GHS selon 29 CFR 1910 (OSHA HCS)**

**Classification de la substance ou du mélange: N'est pas une substance ou un mélange dangereux**

**Éléments d'étiquetage, y compris les conseils de prudence: Aucune substance ni aucun mélange dangereux**

**Dangers Non classifié par ailleurs (HNOC): Aucune donnée disponible**

**La substance n'est pas classée selon le Système Général Harmonisé (GHS)**

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### COMPOSANT

Nom chimique	CAS	%(poids)	ONU; EINECS
Phosphate monosodique	7558-80-7	100%	231-449-2

---

#### 4. PREMIERS SECOURS

<b>Inhalation</b>	Amenez la victime à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Donner la respiration artificielle si la victime ne respire pas. Si les signes / symptômes persistent, consultez un médecin.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Œil</b>	Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes tout en gardant les paupières ouvertes. Retirez les lentilles de contact si elles sont portées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir sauf indication contraire d'un médecin. Si la victime est consciente et alerte, lui donner 2 à 3 verres d'eau à boire. Cherchez une attention médicale immédiate. Ne laissez pas la victime sans surveillance. Pour éviter l'aspiration du produit avalé, couchez la victime sur le côté avec la tête plus basse que la taille. Des vomissements peuvent survenir spontanément. Si des vomissements surviennent et que la victime est consciente, donnez-lui de l'eau pour diluer davantage le produit chimique.
<b>Notes au médecin</b>	Tous les traitements doivent être basés sur les signes et symptômes de détresse observés patient. Il faut envisager la possibilité d'une surexposition à des matériaux autres que ce produit. L'ingestion de grandes quantités de sels de phosphate (plus de 1,0 gramme pour un adulte) peut provoquer une catharsis osmotique entraînant une diarrhée et de probables crampes abdominales. Des doses plus importantes telles que 4 à 8 grammes provoqueront presque certainement ces effets chez tout le monde. Chez les individus en bonne santé, la plupart du sel ingéré sera excrété dans les matières fécales avec la diarrhée et, par conséquent, ne causera aucune toxicité systémique. Des doses supérieures à 10 grammes peuvent éventuellement entraîner une toxicité systémique. Le traitement doit prendre en compte à la fois la partie anionique et cationique de la molécule.
<b>les autres informations</b>	Appelez le 911 ou le service médical d'urgence. Assurez-vous que le personnel médical est au courant le (s) matériel (s) impliqué (s), prendre des précautions pour se protéger et empêcher la propagation de la contamination.

---

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyens d'extinction</b>	Non combustible. Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux incendies environnants.
<b>Médias d'extinction inappropriés</b>	Aucun connu.
<b>Procédures de lutte contre les incendies</b>	Endiguer la zone pour empêcher le ruissellement et la contamination des sources d'eau. Jetez l'eau de lutte contre les incendies plus tard.
<b>Risques inhabituels d'incendie et d'explosion</b>	Non combustible.
<b>Combustion dangereuse Des produits</b>	Oxydes de sodium, oxydes de phosphore.
<b>Protection des pompiers</b>	Portez un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARI). Les vêtements de protection des pompiers structurels n'offriront qu'une protection limitée.

---

#### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Précautions personnelles</b>	Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
<b>Procédures d'urgence</b>	Éloignez le personnel non autorisé.
<b>Précautions environnementales</b>	GRANDS DÉVERSEMENTS: Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.
<b>Confinement / nettoyage Les mesures</b>	Balayer ou aspirer et placer dans un récipient fermé approprié. Évitez de générer de la poussière. Nettoyez la matière résiduelle en lavant la zone avec de l'eau et un détergent. Récupérez les produits de lavage pour les éliminer.
<b>Matériaux interdits</b>	Aucun connu.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation</b>	Évitez de respirer la poussière. Évitez tout contact direct ou prolongé avec la peau et les yeux.
<b>Stockage</b>	Conserver dans un endroit frais et sec. Conserver dans un récipient hermétiquement fermé.
<b>Matériaux d'emballage spéciaux</b>	Matériau du récipient recommandé: acier inoxydable.
<b>Matériaux incompatibles ou sources d'allumage</b>	Aucun connu.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Équipement de protection individuelle

#### Pictogrammes



#### Respiratoire

Pour une exposition limitée, utilisez un masque anti-poussière N95. Pour une exposition prolongée, utiliser un respirateur à épuration d'air avec des filtres à particules à haute efficacité (HEPA). Suivez les réglementations OSHA relatives aux respirateurs figurant dans 29 CFR 1910.134 ou dans la norme européenne EN 149. Utilisez un respirateur approuvé par NIOSH / MSHA ou selon la norme européenne EN 149 si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes apparaissent.

#### Yeux / Visage

Portez des lunettes de sécurité.

#### Mains

Portez des gants appropriés.

### Hygiène industrielle générale

#### Considérations

N'utilisez pas et / ou ne consommez pas d'aliments, de boissons, de produits du tabac ou de cosmétiques dans les zones où ce produit est stocké. Se laver soigneusement les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller aux toilettes.

#### Ingénierie

#### Mesures / Contrôles

Des systèmes de ventilation adéquats au besoin pour contrôler les concentrations de contaminants atmosphériques sous les valeurs limites applicables.

Limites d'exposition / directives						
	Résultat	ACGIH	Argentine	Canada Ontario	Canada Québec	Chine
Monosodique Phosphate, Anhydre	STEL	Non-établi	Non-établi	Non-établi	Non-établi	16 mg / m3 STEL (SiO2 libre <10%, sauf amiante et toxique substances. Utiliser PC-STEL de silice Lorsque SiO2 libre > 10%, le total)  <i>comme Particules not autrement classifié</i>
	TWA	10 mg / m3 TWA (particules inhalables, conseillé); 3 mg / m3 TWA (particules respirables, conseillé)  <i>comme Particules not autrement classifié</i>	10 mg / m3 TWA (fraction inhalable, affaire particulière ne contenant pas amiante et moins de 1% cristallin silice); 3 mg / m3 de TWA (fraction respirable, affaire particulière ne contenant pas amiante et moins de 1% cristallin silice)  <i>comme Particules non classées autrement</i>	10 mg / m3 TWAEV (particules inhalables); 3 mg / m3 de TWAEV (respirable particulaire)  <i>comme Particules non classées autrement</i>	10 mg / m3 TWAEV (poussière totale, contenant de l'amiante et moins de 1% cristallin silice)  <i>comme Particules non classées autrement</i>	8 mg / m3 TWA (SiO2 gratuit <10%, à l'exception de l'amiante et des substances toxiques. Utilisez PC-TWA de silice Lorsque SiO2 gratuit >10%, total)  <i>comme Particules non classées autrement</i>

Phosphate monosodique, anhydre (FDS)

Limites d'exposition / directives (cont.)

	Résultat	Malaisie	Nouvelle-Zélande	OSHA	OSHA a quitté	Singapour
Monosodique Phosphate, Anhydre	TWA	10 mg / m3 TWA (affaire particulière ne contenant pas amiante et <1% silice cristalline, fraction inhalable); 3 mg / m3 TWA (affaire particulière ne contenant pas amiante et <1% silice cristalline, fraction respirable)	10 mg / m3 TWA (poussière inspirable); 3 mg / m3 TWA (poussière respirable)  <i>comme Particules non classées autrement</i>	15 mg / m3 TWA (total poussière); 5 mg / m3 de TWA (fraction respirable)  <i>comme Particules non classées autrement</i>	15 mg / m3 TWA (total poussière); 5 mg / m3 de TWA (fraction respirable)  <i>comme Particules non classées autrement</i>	10 mg / m3 PEL  <i>comme Particules non classées autrement</i>

Clé des abréviations

MSHA = Administration de la sécurité et de la santé dans les mines

NIOSH = Institut national de la sécurité et de la santé au travail

PEL = Niveau d'exposition admissible déterminé par l'Administration de la sécurité et de la santé au travail (OSHA)

STEL = Les limites d'exposition à court terme sont basées sur des expositions de 15 minutes

TWA = Les moyennes pondérées dans le temps sont basées sur des expositions de 8 h / jour, 40 h / semaine

TWAEV = Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps

ACGIH = Conférence américaine sur l'hygiène industrielle gouvernementale

OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme physique

Solide

Apparence / Description

Poudre blanche solide sans odeur.

Couleur	blanc	Odeur:	Inodore
Goût:	NDA	Seuil d'odeur:	NDA
Point d'ébullition:	NDA	La pression de vapeur:	NDA
Point de fusion:	NDA	Densité de vapeur:	NDA
Gravité spécifique:	NDA	Taux d'évaporation:	NDA
Densité:	NDA	COV (poids):	NDA
Masse volumique en vrac:	NDA	COV (Vol.):	NDA
pH:	4,5 (à 1% poids /	Volatiles:	NDA
Solubilité dans l'eau:	poids) Soluble 48%	Volatiles (Vol.):	NDA
Solubilité du solvant:	NDA	Point de rupture:	NDA
Viscosité:	NDA	Type de test de point d'éclair:	NDA
Demi-vie:	NDA	UEL:	NDA
Partition octanol / eau coefficient:	NDA	LEL:	NDA
Coefficient eau / huile Distribution:	NDA	Auto-inflammation:	NDA
Facteur de bioaccumulation:	NDA	Facteur de bioconcentration:	NDA
Oxygène biochimique Demande DBO / DBO5:	NDA	Oxygène chimique Demande:	NDA
Persistance:	NDA	Dégradation:	NDA

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité</b>	Stable aux températures et pressions normales.
<b>Polymérisation hasardeuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	L'humidité.
<b>Incompatible</b>	Aucun connu.
<b>Décomposition dangereuse Des produits</b>	Oxydes de phosphore. Oxydes de sodium.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Monosodique Phosphate, anhydre				7558-80-7					
Type de test	Dosage	Unités	Route	Espèce	Durée	Résultats	Test Classer	Cible Organes	Commentaires
Irritation	150	mg / kg	Oeil	Lapin	NDA	NDA	Légère irritation	NDA	Test Draize standard
Toxicité aiguë	8290	mg / kg	Ingestion / Orale	Rat	NDA	DL50	NDA	NDA	NDA

**Clé des abréviations**

LD = dose létale

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

<b>Destin écologique</b>	Aucune donnée trouvée pour le produit.
<b>Persistance / dégradabilité</b>	Aucune donnée trouvée pour le produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée trouvée pour le produit.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée trouvée pour le produit.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

<b>Produit</b>	Éliminez le contenu et / ou le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et / ou internationales.
----------------	--

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****DOT - États-Unis - Department of Transportation**

Nom pour la livraison: Non réglementé

**TMD - Canada - Transport des marchandises dangereuses**

Nom pour la livraison: Non réglementé

**IMO / IMDG - Transport maritime international**

Nom pour la livraison: Non réglementé

**ADN - Transport de marchandises dangereuses en Europe par route / voie navigable**

Nom pour la livraison: Non réglementé

**IATA - Association du transport aérien international**

Nom pour la livraison: Non réglementé

**ADR - Transport de marchandises dangereuses en Europe par route / voie navigable intérieure**

Nom pour la livraison: Non réglementé

**RID - Transport de marchandises dangereuses en Europe par chemins de fer Nom d'expédition:**

Non réglementé

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Classifications des dangers SARA** Aucun

**Phrases de risque et de sécurité** Aucun

Inventaire						
Composant	CAS	Australie AICS	Canada DSL	Canada NDSL	Chine	EU EINECS
Sel de sodium (1: 1) acide phosphorique	7558-80-7	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

Inventaire (suite)						
Composant	CAS	EUELNICS	Japon ENCS	Corée KECL	Nouvelle-Zélande	Philippines PICCS
Sel de sodium (1: 1) acide phosphorique	7558-80-7	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

Inventaire (suite)			
Composant	CAS	Suisse SWISS	TSCA
Sel de sodium (1: 1) acide phosphorique	7558-80-7	Non	Oui

**Australie**

**Environnement**

**Australie - Liste des substances de l'inventaire national des polluants (NPI)**

Aucun répertorié

**Australie - Programme chimique existant prioritaire**

Aucun répertorié

**Autre**

**The Australia Group - Export Control List - Chemical Weapons Precursors**

Aucun répertorié

**Canada**

**La main d'oeuvre**

**Canada - Liste des ingrédients cosmétiques interdits et réglementés (Liste critique des ingrédients cosmétiques)**

Aucun répertorié

**Canada - SIMDUT - Classifications des substances**

- Monosodique

Phosphate, Anhydrou

(Nom chimique-Sodium 7558-80-7

phosphate acide)

Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT

**Canada - SIMDUT - Liste de divulgation des ingrédients**

Aucun répertorié

**Environnement**

**Canada - LCPE - Liste des substances d'intérêt prioritaire**

Aucun répertorié

**Chine**

**Autre**

**Chine - Annexes I et II - Listes des produits chimiques contrôlés**

Aucun répertorié

**Chine - Liste des marchandises dangereuses**

Aucun répertorié

**Croatie**

**Environnement**

**Croatie - Qualité de l'air - Limites d'émission pour les sources fixes**

Aucun répertorié

**Croatie - Qualité de l'air - Valeurs limites pour les polluants gazeux**

Aucun répertorié

**Croatie - Qualité de l'air - Valeurs recommandées pour les polluants gazeux**

Aucun répertorié

**Croatie - Substances appauvrissant la couche d'ozone - Annexe A, Groupe I**

Aucun répertorié

**Egypte**

**Environnement**

**Égypte - Polluants atmosphériques - Limites d'émissions - Particules globales**

Aucun répertorié

**Égypte - Polluants atmosphériques - Limites maximales**

Aucun répertorié

**L'Europe**

**Environnement**

**UE - Substances appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009) - Substances de l'annexe I**

Aucun répertorié

**UE - Directive Seveso II (96/82 / CE) - Quantités admissibles pour la notification d'accident majeur**

Aucun répertorié

**UE - Directive Seveso II (96/82 / CE) - Quantités qualifiées pour les exigences de rapport de sécurité**

Aucun répertorié

**Autre**

**UE - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Tableau 3.2 - Classification**

Aucun répertorié

**UE - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Tableau 3.2 - Limites de concentration**

Aucun répertorié

**UE - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Tableau 3.2 - Étiquetage**

Aucun répertorié

**UE - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Tableau 3.2 - Notes - Substances et préparations**

Aucun répertorié

**EU - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Tableau 3.2 - Phrases de sécurité**

Aucun répertorié

**UE - Substances dangereuses restreintes ou interdites dans les équipements électriques (2002/95 / CE) (RoHS)**

Aucun répertorié

## **Inde**

### **Environnement**

**Inde - Règles sur les produits chimiques dangereux - Liste des produits chimiques dangereux et toxiques**

Aucun répertorié

**Inde - Substances appauvrissant la couche d'ozone - Annexe I**

Aucun répertorié

## **Indonésie**

### **Environnement**

**Indonésie - Déchets dangereux de sources non spécifiques**

Aucun répertorié

**Indonésie - Déchets dangereux provenant de sources spécifiques**

Aucun répertorié

## **Japon**

### **La main d'oeuvre**

**Japon - Substances dangereuses ISHL**

Aucun répertorié

**Japon - Carcinogènes désignés ISHL**

Aucun répertorié

**Japon - Substances nocives ISHL interdites à la fabrication**

Aucun répertorié

### **Environnement**

**Japon - Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique - Normes d'émission des polluants atmosphériques**

Aucun répertorié

**Inventaire - Japon - Substances relevant du droit de la sécurité et de la santé au travail (ISHL)**

Aucun répertorié

## **Corée**

### **La main d'oeuvre**

**Corée - MOE - Substances nocives**

Aucun répertorié

**Corée - ISHA - Nom, toxicité et mesures de protection des nouvelles substances chimiques**

Aucun répertorié

### **Environnement**

**Corée - MOE - Loi sur le contrôle des produits chimiques toxiques (TCCA) - Produits chimiques d'observation**

Aucun répertorié

## **Malaisie**

### **La main d'oeuvre**

**Malaisie - Sécurité et santé au travail - Phrases de risque**

Aucun répertorié

**Malaisie - Sécurité et santé au travail - Phrases de sécurité**

Aucun répertorié

### **Environnement**

**Malaisie - Règlement sur la qualité de l'air - Substances nocives et offensantes**

Aucun répertorié

## **Mexique**

### **Environnement**

**Mexique - Registre des rejets et transferts de polluants - Déclaration des émissions - Quantités seuils**

Aucun répertorié



**Autre**

**Mexique - Classifications des dangers**

Aucun répertorié

**Mexique - Substances réglementées**

Aucun répertorié

**Nouvelle-Zélande**

**Autre**

**Nouvelle-Zélande - Substances appauvrissant la couche d'ozone**

Aucun répertorié

**Autres informations sur l'agence**

**Autre**

**AIHA - Lignes directrices pour la planification des interventions d'urgence - Valeurs ERPG-1**

Aucun répertorié

**AIHA - Lignes directrices pour la planification des interventions d'urgence - Valeurs ERPG-2**

Aucun répertorié

**AIHA - Lignes directrices pour la planification des interventions d'urgence - Valeurs ERPG-3**

Aucun répertorié

**Philippines**

**Environnement**

**Philippines - Substances appauvrissant la couche d'ozone - Annexe A - Groupe I**

Aucun répertorié

**Autre**

**Philippines - Liste des produits chimiques prioritaires**

Aucun répertorié

**Singapour**

**Environnement**

**Singapour - Limites d'émission d'impuretés atmosphériques**

Aucun répertorié

**Singapour - Liste des substances dangereuses**

Aucun répertorié

**Afrique du Sud**

**La main d'oeuvre**

**Afrique du Sud - Règlement général sur les machines - Substances à déclaration obligatoire**

Aucun répertorié

**Taïwan**

**Environnement**

**Taïwan - Loi sur le contrôle des substances chimiques toxiques - Quantités réglementées par seuil**

Aucun répertorié

**Taïwan - Loi sur le contrôle des substances chimiques toxiques - Niveaux de classification et de contrôle**

Aucun répertorié

**Thaïlande**

**La main d'oeuvre**

**Thaïlande - Normes relatives aux contaminants atmosphériques**

Aucun répertorié

**Environnement**

**Thaïlande - Quantités de produits chimiques**

Aucun répertorié

## Autre

### Thaïlande - Substances dangereuses

Aucun répertoire

## États Unis

### Environnement

#### États-Unis - CAA (Clean Air Act) - 1990 Polluants atmosphériques dangereux

Aucun répertoire

#### États-Unis - CAA (Clean Air Act) - Dégradeurs d'ozone de classe I

Aucun répertoire

#### États-Unis - CAA (Clean Air Act) - Dégradeurs d'ozone de classe II

Aucun répertoire

#### États-Unis - CERCLA / SARA - Substances dangereuses et leurs quantités à déclarer

Aucun répertoire

#### États-Unis - CERCLA / SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses EPCRA RQs

Aucun répertoire

#### États-Unis - CERCLA / SARA - Section 302 TPQ sur les substances extrêmement dangereuses

Aucun répertoire

#### États-Unis - CERCLA / SARA - Section 313 - Liste des produits chimiques PBT

Aucun répertoire

#### États-Unis - RCRA (Resource Conservation & Recovery Act) - Liste des constituants dangereux

Aucun répertoire

#### États-Unis - SDWA (Safe Drinking Water Act) - CCL (Contaminant Candidate List)

Aucun répertoire

## Vietnam

### Environnement

#### Vietnam - Qualité de l'air - Normes de qualité de l'air ambiant

Aucun répertoire

#### Vietnam - Qualité de l'air - Normes d'émissions industrielles

Aucun répertoire

#### Vietnam - Qualité de l'air - Concentration maximale autorisée de produits chimiques hautement dangereux

Aucun répertoire

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Avertissement

Les informations ci-dessus sont censées être correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées que comme un guide. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont applicable au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Il ne représente aucune garantie de les propriétés du produit. Pestell Nutrition et ses sociétés affiliées ne seront pas tenues responsables les dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus .

Version: 1

Date de la version: 4 Mai 2021